

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 Avril 2011**

**Absents excusés : Mr. Chlakoff Christophe pouvoir à Mr. Delieutraz – Mr. Vincent Martin pouvoir à Mr. De Vito – Mr. Patrice Humbert.**

Mr. Neveu, maître d'œuvre du cabinet Profils Etudes, a présenté l'avant-projet de l'aménagement aux abords de l'école primaire et de l'église. Cet aménagement consiste dans son ensemble à sécuriser la portion de route départementale qui traverse le chef-lieu en créant un plateau ralentisseur, un mini giratoire franchissable, en réduisant la largeur de la chaussée à 5,50m et à la mise en valeur du chef-lieu en aménageant le parvis de l'église. Cet avant-projet doit être soumis pour avis technique aux services voirie du Conseil Général. Coût estimatif de ces travaux : 249 795,50 € H.T.

Suite à cet exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal approuve cet avant-projet avec une modification au niveau de la sortie des écoles (Contre : 0 – Abstentions : 4 – Pour : 10 (dont 2 procurations)).

Le conseil municipal :

Approuve le plan de financement pour les travaux à réaliser par le SYANE sur l'éclairage public lors de l'aménagement du parking de la salle des fêtes pour un montant global estimé à 29 126,21 € TTC avec une participation financière communale s'élevant à 18 184 € TTC y compris les frais généraux.

Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2011, qui s'équilibre en dépenses et recettes, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : 1 066 918,11 €

Section d'investissement : 1 448 001,61 €

Sur proposition de Mr. Le Maire, le conseil accepte de ne pas modifier les taux d'imposition de 2011 des Taxes directes locales par rapport à 2008- 2009 et 2010 à savoir :

Taxe d'habitation : 10,20%

Taxe Foncière sur bâti : 14,09%

Taxe F. sur non bâti : 63,61%

### Infos diverses :

Suite à la visite d'une MARPA à Viriat (Ain), Mme Régine Remillon expose au conseil le fonctionnement de cet établissement non médicalisé, géré par une association, composé de 23 chambres et 2 F1.

L'offre d'emploi concernant le recrutement d'un adjoint technique est lancée par voie d'affichage, sur le site internet de la commune, parution dans le prochain Arbu Info., annonce dans le Messenger et au Centre de Gestion.

Mr. Le Maire informe le conseil qu'une demande de permis de construire a été déposée par le GAEC La Ferme du Village pour l'extension du bâtiment agricole (actuellement environ 1530m<sup>2</sup> - projet futur à créer environ 2970m<sup>2</sup> soit au total un bâtiment de 4500m<sup>2</sup> environ) ; cette demande est en cours d'instruction par les services compétents.

